

REGLEMENT DE LA PETITE RINCETTE GIVREE

Allure libre festive sans classement – Avec dégustations sur le circuit

Le présent règlement s'applique à tous les participants.

INSCRIPTIONS

- - Aucune inscription ne sera prise par téléphone ;
- - Un supplément de 3€/pers sera demandé pour toutes inscriptions le jour même ;
- - Les stands sur les parcours sont ouverts à **TOUTES PERSONNES NEES AVANT LE 07/11/2010 ;**
- - En raison du parcours, la course n'est pas accessible aux Handisports ;
- - **Le droit d'engagement est fixé à 11€ pour le petit parcours et à 18€ pour le grand ;**
- - L'inscription sera prise en compte dès le versement effectué ;
- - Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

DOSSARDS (uniquement pour les joggeurs)

Les dossards seront remis le samedi 07 novembre 2026 dès 16h30 **sur présentation d'une pièce d'identité.**

N'oubliez pas vos épingles ainsi que votre lampe frontale !!!

ECHANGE DE DOSSARD

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

DEPARTS

Les départs se feront entre 16H et 17H pour les marcheurs et à 18H pour les joggeurs.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès du bureau de courtage Lesuisse-Schroeder

Individuelle accident : Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

ANNULATION

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué ; ni aucune indemnité versée.

TEMPS LIMITE

Attention la ligne d'arrivée et les ravitaillements seront fermés après 3h de course.

Par mesure de sécurité, les barrières nadars et baliisage seront mises en place le long du parcours. Les coureurs hors délais seront mis hors course. Ils devront rendre leur dossard et leur puce aux organisateurs en charge de fermer l'épreuve. La circulation automobile sera rétablie et les signaleurs quitteront leur poste. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.

TOUT ACCOMPAGNATEUR A VELO EST STRICTEMENT INTERDIT

IL EST INTERDIT DE FAIRE LA COURSE EN VELO, TROTINETTE, SKATEBOARD OU TOUT AUTRE VEHICULE NON MOTORISE.

IL EST INTERDIT DE COURIR SANS DOSSARD.

DOUCHES

Des douches sont à votre disposition à hauteur de la salle la Grange jusqu'à 22h.

RECOMPENSES

Plusieurs récompenses seront distribuées à l'arrivée.

GUIGUETTE DE LA PETITE RINCETTE

Un after trail sera organisée à la salle La Grange.

DEGUSTATIONS DE BIERES

Les dégustations sont offertes par les différentes brasseries partenaires. Pour améliorer le service des dégustations, un bracelet sera remis aux marcheurs et un dossard pour les traillleurs (une couleur par parcours).

A chaque point de ravitaillement vous devrez montrer votre bracelet ou dossard. Si vous n'avez pas votre bracelet/dossard sur le point de ravitaillement, vous ne serez pas servi.

Nous ne limitons pas le nombre de verres dégustés par stand, cependant, en cas d'abus de consommations sur les parcours, la responsabilité des organisateurs ne pourrait être engagée.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

NB : Possibilité de se restaurer à la salle.